

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 21 juillet 2006
(convocation du 10 juillet 2006)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt Et Un Juillet Deux Mil Six à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDEBERT Henri, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BRACQ Mireille, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CASTEL Lucien, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, M. JAULT Daniel, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BOBET Patrick à M. DUCHENE Michel	M. CAZENAVE Charles à M. DAVID Jean-Louis
Mme. CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard	M. CORDOBA Aimé à M. BROQUA Michel
M. FELTESSE Vincent à M. SEGUREL Jean-Pierre	M. DELAUX Stephan à Mme PARCELIER Muriel (à partir de 10 h 30)
M. FLORIAN Nicolas à M. PUJOL Patrick	Mme. FAORO Michèle à Mme. LIMOUZIN Michèle
M. TOUZEAU Jean à M. DAVID Jean-Louis	M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. ANZIANI Alain à M. SAINTE-MARIE Michel	Mme. ISTE Michèle à M. SARRAT Didier
M. BANNEL J. Didier à Mme BRACQ Mireille (jusqu'à 10 h 15)	Mme. JORDA-DEDIEU Carole à M. LOTHAIER Pierre
M. BAUDRY Claude à M. FERILLOT Michel	M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. BELIN Bernard à M. TAVART Jean-Michel	M. MANSENCAL Alain à M. MERCHERZ Jean
M. BELLOC Alain à Mme. PUJO Colette	M. MAURIN Vincent à Mme. EYSSAUTIER Odette
M. BREILLAT Jacques à M. CASTEL Lucien	M. MONCASSIN Alain à M. GRANET Michel
Mme. BRUNET Françoise à M. SIMON Patrick	Mme MOULIN-BOUDARD Martine à Mme CAZALET A. Marie (jusqu'à 10 h 45)
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert	Mme PALVADEAU Chrystèle à M. NEUVILLE Michel
M. CARTI Michel à Mme. CARTRON Françoise	M. POIGNONEC Michel à M. FAYET Guy
Mme CASTANET Anne à Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude	Mme. RAFFARD Florence à M. QUANCARD Joël
M. CASTEX Régis à M. REBIERE André	

LA SEANCE EST OUVERTE

Réalisation de la 2ème phase du tramway de l'agglomération bordelaise - Ligne B extension Quinconces/Claveau - Remise en état des ponts mobiles des bassins à flot - Convention de maîtrise d'ouvrage unique entre la Communauté urbaine et le Port Autonome de Bordeaux - Décision - Autorisation

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La mise en service de l'extension de la ligne B Bordeaux Quinconces / Claveau nécessite, préalablement à l'arrivée du tramway à Bacalan, de remettre en état les ponts sur les écluses qui devront supporter le passage du tramway ainsi que la circulation automobile.

Par délibération en date du 24 mars 2006 vous avez décidé la signature d'un protocole avec le Port Autonome de Bordeaux portant sur le transfert de gestion de la partie mobile des deux ouvrages, tabliers du pont principal et du pont auxiliaire, au profit de la Communauté urbaine et fixant le cadre de répartition technique et financière des opérations de remise en état, fonctionnement et entretien des ouvrages.

La Communauté urbaine remet en état les tabliers des 2 ponts, objet du transfert de gestion, le Port Autonome de Bordeaux ayant, quant à lui, en charge la remise en état des systèmes d'ouverture et de rotation des tabliers.

Dans un souci de cohérence, d'homogénéité de traitement, mais également pour coordonner les interventions, optimiser les investissements publics et limiter la gêne pour les riverains et les usagers, le PAB a sollicité notre établissement pour assurer la maîtrise d'ouvrage unique de l'opération de rénovation des deux ponts tournants sur les écluses, y compris les systèmes d'ouverture et de fermeture des ponts, ainsi que le bajoyer central relevant de sa compétence.

A cet effet, il vous est proposé un projet de convention, ci-annexé, fixant les modalités techniques et financières et définissant les rôles respectifs du PAB et de la Communauté urbaine pour la remise en état des ponts principal et auxiliaire franchissant les écluses des bassins à flot à Bordeaux.

Le coût total des études et travaux de remise en état des deux ponts est estimé à 4,002 M € ht valeur janvier 2005 et se répartit de la manière suivante :

- Dépenses pour l'adaptation des tabliers des ponts au passage du tramway, relevant de la compétence de la Communauté urbaine : 3,402 M € ht ;
- Dépenses de remise en état des systèmes d'ouverture et de fermeture des ponts, relevant de la compétence du PAB : 0,6 M € ht.

La Communauté urbaine accepte d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux de remise en état des ponts tournants au titre de l'article 2, alinéa II de la loi MOP.

Les études et travaux seront réalisés dans le cadre des marchés passés par la Communauté urbaine.

La Communauté urbaine préfinancera les études et travaux qui seront à la charge du PAB.

Le PAB remboursera à la Communauté urbaine les dépenses réglées par celle-ci selon les modalités et l'échéancier définis dans la convention, dans un délai de 45 jours après réception d'un titre de recettes émis par la Communauté urbaine.

En conformité avec l'instruction M43 qui définit le cadre budgétaire et comptable (tenue d'une comptabilité spécifique) pour retracer ce type d'opération pour le compte de tiers, il conviendra d'ouvrir les crédits nécessaires, en dépenses et en recettes, pour en assurer le suivi.

Le montant à la charge du PAB pourra varier du fait du coût réel des études et travaux dont le montant exact sera arrêté lors de l'établissement de l'état des travaux exécutés.

La convention prendra effet à sa date de notification par la Communauté urbaine et prendra fin après le versement du solde dû par le PAB, au titre des dépenses exposées, et à l'issue de la période de garantie de parfait achèvement.

Dans ces conditions, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée à intervenir entre la Communauté urbaine de Bordeaux et le Port Autonome de Bordeaux,

- décider d'ouvrir au budget annexe transport de l'exercice en cours, les crédits nécessaires pour assurer le suivi de cette opération pour le compte de tiers, en dépenses et en recettes, à une subdivision appropriée du compte 458, selon les dispositions définies par l'instruction budgétaire et comptable M43.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 21 juillet 2006,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
2 AOÛT 2006**

M. ALAIN CAZABONNE

